



Projet pédagogique

ALSH Moulin

Vacances d'été - Du 07 au 30/07/2021

A la découverte de l'île Moulin



Direction : LIGNY Véronique

06.74.71.40.14

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR (Qualiville, Marianne)

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 4.1 Respecter l'individualité de l'enfant
- 4.2 Favoriser l'imagination et la créativité de l'enfant
- 4.3 Privilégier l'autonomie de l'enfant
- 4.4 Développer chez l'enfant des valeurs d'entraide, de solidarité et d'esprit d'équipe

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1. Lieu et adresse

L'accueil de loisirs sans hébergement Moulin se déroulera à l'école maternelle publique Du Moulin Alphonse Daudet située au 32 rue du Moulin à La Madeleine.

2. Organisateur

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice « Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés »	Madame WISSOCQ Marion
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordnatrice Périscolaire et Mercredis	Madame BERNASCONI Elodie
Directrice ALSH	Madame LIGNY Véronique

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme BERNASCONI	Coordinateurs ALSH
Mme LEROUX Caroline	Dossiers animateurs - Contrats de travail et interlocutrice API
M. SADEK Moustapha	Matériel pédagogique - Fiches sanitaires enfants - Dossiers classeurs administratifs

3. Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,

- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,

- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :

- contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
- instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
- agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Ne pourront être acceptés en accueil de loisirs que les enfants ayant fait l'objet d'une inscription au moyen du dossier familial unique et d'un prépaiement de l'intégralité du montant des prestations réservées, en mairie ou sur le portail famille.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

Toutes ces prestations doivent être préalablement réservées.

L'arrivée des enfants se fait de 9h00 à 9h30. Au-delà de ces horaires, les portes de l'accueil seront fermées. La directrice ne peut accepter un enfant arrivant après 9h30 sauf sur dérogation de l'organisateur. Les parents arrivant après 9h30 devront contacter le Service Famille-Enfance-Écoles pour demander l'autorisation de laisser leur enfant après les horaires réglementaires.

De la même façon, les enfants sont inscrits à la journée et ne peuvent repartir avant 16h30 sauf pour raisons médicales et avec autorisation préalable du service Famille-Enfance-Écoles.

4. L'équipe d'encadrement

L'ALSH Moulin accueille à la journée des enfants de 3 à 6 ans.

Cet ALSH est prévu pour accueillir 56 enfants les 4 semaines du 7 au 30 juillet 2021.

Les enfants seront répartis dans différents groupes selon leur école d'origine.

- Composition et nombre

L'équipe est composée d'une directrice équivalent BAFA Véronique LIGNY et de 8 animateurs :

- BOUTEZ MARCO Eva, animatrice stagiaire
- CUCINOTTA Coline, animatrice BAFA, qui remplira également le rôle d'assistant sanitaire
- DESCAMPS Manon, animatrice BAFA
- DUSSAUCY Arthur, animateur BAFA
- EGBUWLE Emmanuella, animatrice bénévole
- GAWISH Mona, animatrice stagiaire (stage pratique)
- LEFEVRE Nadège, animatrice BAFA
- LEMONNIER Félix, animateur BAFA

- Les rôles et fonctions de tous

Du directeur :

Le directeur assure les missions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, un projet pédagogique en cohérence avec le projet d'éducation de la Ville;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer des partenariats et la communication.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il veille à l'accueil et au départ des enfants en toute sécurité.
- Il veille au bien-être et à la sécurité des enfants.

Auprès des animateurs :

- Il a un rôle formateur auprès de tous les animateurs.
- Il a un rôle de suivi et de validation des stages pratiques des stagiaires BAFA.
- En cas de conflits entre animateurs, il est un médiateur impartial.
- Il s'assure que les animateurs travaillent dans le respect.

Après du personnel de service :

- Il est à son écoute et essaie de répondre au mieux à ses demandes.
- Il travaille en partenariat avec celui-ci. Il communique donc un maximum avec celui-ci : effectif cantine, goûter, occupation des salles...
- En cas de besoin, il fait le lien entre l'organisateur et le personnel.

Après des parents :

- Il est à l'écoute des parents.
- Il est présent lors des temps d'accueils des enfants et des départs afin de répondre à toutes les questions et veiller à la sécurité.
- Il est joignable sur son téléphone professionnel aux horaires d'accueil.
- En cas de problèmes, d'accidents de leur enfant, il les joint par téléphone pour les prévenir le plus rapidement possible.

De l'assistant sanitaire (Coline CUCINOTTA, animatrice BAFA et titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours PSC1) :

- Il porte secours et met en oeuvre les premiers gestes en cas d'accident, il gère les petits soins au quotidien.
- Il organise l'infirmerie et s'assure régulièrement du contenu des trousse de secours.
- Il est à l'écoute des enfants et contribue à gérer l'affectif et assure leur bien-être psychologique, par une veille discrète mais efficace, il s'assure de la santé de tous les enfants.
- Il est un acteur majeur de la prévention des risques.

Il est le référent de tout le protocole sanitaire autour de la COVID 19

De l'animateur :

Après des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il instaure un climat de sécurité et de confiance auprès des enfants.
- Il est bienveillant envers les enfants, les rassure, les encourage.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait adapter le refus : solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

- Il doit adapter les activités à l'âge et aux envies des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation au bilan.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il connaît les différentes règles de sécurité.
- Il est un modèle et référent pour les enfants : il doit donc montrer l'exemple dans ses comportements et attitudes.
- Il respecte le secret professionnel.
- Il accompagne l'enfant dans la vie quotidienne.

Après de ses collègues :

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il partage les informations transmises à ses collègues.
- Il prévient la directrice si un enfant s'est blessé.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (des autres animateurs, du personnel municipal, des prestataires de service...).

Après des parents :

- Il restitue la journée de leur enfant si le protocole sanitaire le permet.
- Il les prévient si leur enfant s'est blessé ou a eu un autre incident.
- Il sait répondre aux demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

Des agents communaux :

Après des enfants :

- Ils préparent le repas du midi : mettent le couvert des enfants, servent les enfants.
- Ils préparent le goûter.
- Ils comptent dès la réception le nombre de desserts et goûters livrés et préviennent le directeur de l'ALSH en cas d'écart entre la quantité commandée et celle livrée.
- Ils assurent l'accueil réveil et détente avec les animateurs.

Auprès de l'équipe pédagogique :

- Ils assurent le bon déroulement des temps quotidiens en préparant le repas et le goûter, en lavant la vaisselle, en veillant à l'entretien des locaux. Le directeur se doit de leur donner les effectifs de cantine dès qu'elle les connaît.
- En cas « d'accident pipi » au dortoir, ils veillent à la propreté du lit et des draps. L'équipe pédagogique s'occupe de rassurer et de changer l'enfant.

De l'agent prestataire :

Il intervient dans un but et temps précis à la demande du directeur de l'ALSH auprès des enfants afin de leur proposer une activité adaptée à l'âge des enfants en lien avec le projet pédagogique (spectacle, ateliers).

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et morale des enfants lors de son intervention.
- Il adapte son intervention en fonction de l'âge et des envies des enfants.

Auprès du directeur de l'ALSH :

- Il prévient de l'heure à laquelle il installe son intervention et il est ponctuel.
- Il communique au directeur son besoin concernant son espace d'intervention. Le directeur s'assure de lui mettre à disposition une salle appropriée à son intervention.

Auprès des animateurs :

- Il explique aux animateurs ce qu'ils peuvent faire pour l'aider dans son intervention. Les animateurs sont activement présents lors de sa prestation.

Auprès de tous, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur

L'évaluation :

Les animateurs seront évalués durant tout l'accueil de loisirs en fonction de leurs savoir-être et savoir-faire auprès des enfants et de leurs collègues. Les animateurs seront soumis à une auto-évaluation avant de recevoir leur évaluation finale au cours d'un entretien qui permettra de faire le bilan.

Le directeur organisera une évaluation de mi-parcours avec l'animateur stagiaire afin de faire le bilan dans ses pratiques, sur ses objectifs... en vue d'améliorer son travail d'animateur. L'animateur stagiaire sera évalué durant toute la vie de l'accueil : lors de ses animations, des animations collectives (accueils et goûters exceptionnels) et des temps de la vie quotidienne.

1.5 Les horaires : le planning horaire des encadrants

7H25 : Arrivée des animateurs de l'accueil réveil.

8H45 : Arrivée maximum du reste des animateurs afin de préparer leurs activités.

8H55 : Les animateurs vont chercher les enfants de l'accueil réveil.

9H00-9H30 : Le directeur se tient à l'entrée, accueille les enfants et leurs accompagnateurs, répond à leurs demandes, se tient à leur disposition pour tous renseignements, envoie les enfants vers leur animateur. Passage aux sanitaires avant d'entrer.

9H45 : Le directeur communique au service Famille les effectifs cantine avec les régimes spécifiques (sans porc) ainsi que les effectifs pour le goûter.

9H30-10H00 : Les animateurs proposent des petits jeux, des chansons, des temps d'écoute et de parole avec les enfants de leur groupe.

10H00-10H15 : Passage aux sanitaires

10H15-11H15 : Activités du matin (le rangement avec les enfants en fait partie).

11H30-13H30 : Passage aux sanitaires avant et après le repas en cantine. Il y a deux services, un à 11H30 et un à 12H30 (sauf si les effectifs permettent un seul service et dans le respect du protocole sanitaire). Les animateurs aident les enfants à couper leur viande. Le repas est aussi un moment convivial où la communication et l'écoute sont à l'honneur. L'animateur étant un référent et un modèle pour l'enfant, il goûte à tout, il montre l'exemple. Pendant le 1^{er} service, les enfants qui ne mangent pas tout de suite sont en temps libre. Les animateurs jouent avec eux et proposent des activités simples pour les enfants qui désirent y participer.

À partir de 13H30 : Les animateurs se détachent de leur groupe pour effectuer une pause de 15 à 20 min. Les pauses se font de manière échelonnée (un animateur par groupe) afin ne pas mettre en difficulté le reste de l'équipe qui devra être prévenue. L'animateur effectue sa pause dans l'école ou à proximité. L'animateur reste joignable et disponible. Les fumeurs veilleront à être discrets envers les familles et enfants. Ils se laveront les mains avant de rejoindre les enfants.

13H30-14H30 : Certains animateurs surveillent le dortoir pendant la sieste des plus petits tandis que d'autres surveillent le temps calme. Passage aux sanitaires après la sieste ou le temps calme.

14H30-15H30 : Départ échelonné du dortoir pour les enfants réveillés ou qui ne dorment pas et activités de l'après-midi(le rangement avec les enfants en fait partie).

15H30- 16H00 : Passage aux sanitaires

16H00-16H30 : Durant le goûter, les animateurs s'assoient avec les enfants. Ils ne goûtent pas avec eux mais sont présents à leurs côtés. Ce moment est un moment convivial et de partage, d'échanges oraux.

16H30-17H00 : Le directeur se tient à l'entrée, accueille les personnes venues rechercher les enfants et appelle l'animateur concerné. Ce dernier accompagne l'enfant jusqu'à sa famille à qui il restitue brièvement la journée, donne diverses informations relatives à la vie du centre ; il veille également à rendre aux enfants les activités réalisées. Le directeur reste disponible pour toutes les demandes éventuelles. Le directeur et les animateurs sont vigilants et veillent à ce que les enfants repartent avec les adultes ayant l'autorisation de venir les rechercher.

À partir de 17H00 : Rangement et réunion. Préparation des activités à venir.

18H30 : Départ des animateurs de l'accueil détente.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent périscolaire. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

1.7 Le budget pédagogique

Un budget est alloué par la Ville pour assurer le bon déroulement de l'ALSH. Celui-ci s'élève à 3,40 euros par jour et par enfant soit à 3236,80 euros au total. Ce budget sera réparti entre les prestations, le matériel et l'alimentation.

1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR (Qualiville, Marianne)

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016, l'activité ALSH du service Famille est certifiée Qualiville et Marianne depuis 2020 (référentiel sur les locaux, délivrance de prestations, respect des délais...).

Le badge, le trombinoscope, la trame du Projet pédagogique, les fiches de suggestions, le BIQ et l'ensemble des procédures proposées sont des outils pour faire vivre et avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles via mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr, via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

La journée type des enfants		
	Les 3-4 ans	Les 5-6 ans
7H30-9H00	Accueil Réveil	
9H00-9H30	Arrivée échelonnée des enfants et passage aux sanitaires	
9H30-10H00	Temps avec les animateurs de leur groupe	
10H00-10H15	Rassemblement des enfants par groupe Chants - Présentation des activités Passage aux sanitaires	
10H15-11H15	Activités du matin	
11H15-11H30	Passage aux sanitaires Retour au calme	Temps libre
11H30-12H30	Repas en cantine	Temps libre Passage aux sanitaires Retour au calme Repas en cantine
12H30-13H30	Passage aux sanitaires Sieste	Passage aux sanitaires Temps calme
13H30-14H30		Passage aux sanitaires Temps calme
14H30-15H30	Passage aux sanitaires Activités de l'après-midi pour les enfants réveillés ou qui ne dorment pas « Réveil » en douceur des enfants qui dorment encore	Passage aux sanitaires Activités de l'après-midi
15H30-16H00	Passage aux sanitaires	
16H00-16H30	Goûter	
16H30-17H00	Passage aux sanitaires et départ échelonné des enfants	
17H00-18H30	Accueil Détente	

- **Accueil réveil (de 7H30 à 9H00) et accueil détente (de 17H00 à 18H30)**

L'enfant sera accueilli par une dame de service, par le directeur et par des animateurs selon l'effectif. Divers jeux, livres, coloriages... seront mis à sa disposition. Les animateurs sont actifs lors de ces temps : ils jouent avec les enfants, leur proposent des petits jeux simples comme un concours de dessins, la lecture de livres... et accueillent les enfants et les parents.

Les animateurs présents lors de ce temps relayeront les informations données par les parents aux autres animateurs lors de la répartition dans les groupes à 9H00. Les animateurs de l'accueil détente transmettront aux parents les informations concernant leur enfant que ce soit sur sa journée passée ou à venir.

- **Arrivée échelonnée des enfants (de 9H00 à 9H30)**

Au-delà de 9H30, les portes seront fermées. Cette demi-heure permet aux parents ayant des enfants d'âges différents de les déposer dans les différents accueils de loisirs de la Ville. Les animateurs accueillent les enfants dans leur salle d'activité, leur proposent divers petits jeux. Ils répondent aux éventuelles demandes des parents.

- **Activités du matin (de 10H30 à 11H15) et de l'après-midi (de 14H30 à 15H30)**

Les animateurs proposent diverses activités réfléchies et pensées par groupe d'âge afin de mieux répondre aux besoins et aux capacités des enfants. L'enfant choisit l'activité qu'il désire faire. Le choix de l'enfant dans son activité est essentiel. Les animateurs veilleront donc à proposer des activités variées (activités manuelles, sportives, artistiques...) en lien avec le thème.

- **Temps libre**

Après l'activité du matin, les enfants seront en temps libre, encadrés et surveillés. Ils pourront soit jouer dans la cour, soit à l'intérieur à divers jeux selon leurs envies et selon la météo. Les enfants ont besoin de temps où ils ne sont pas sollicités, de temps pour s'amuser, se défouler, jouer comme bon leur semble afin d'être plus attentifs par la suite. Les animateurs jouent avec les enfants en fonction de leurs demandes. Ils proposent des petits jeux simples afin que les enfants souhaitant participer à un jeu encadré aient cette possibilité. L'animateur est donc actif lors des temps libres : il observe les enfants et joue.

- **Repas (premier service à 11H30, deuxième service à 12H30)**

Les enfants mangent dans la cantine qui se situe dans les locaux de l'école. Les animateurs invitent les enfants à goûter à tout et goûtent eux-mêmes à tout. L'animateur reste un modèle pour l'enfant qui écoute ce que celui-ci lui dit et reproduit ce que ce dernier fait.

Les animateurs aident les enfants à couper leur viande, leur servent à boire quand le pichet d'eau est plein, mais peut aider l'enfant à se servir seul lorsque celui-ci est presque vide. L'animateur veille donc à rendre le plus autonome possible l'enfant tout en l'aidant, l'accompagnant. L'animateur ne donne pas à manger à l'enfant, à la fourchette.

Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que *''la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service''*. Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les copains.

- **Sieste** (de 13H00 à 15H30)

Selon le fonctionnement de la Ville, la **sieste** est obligatoire pour les enfants de moins de 3 ans et demi. Tous les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de se reposer et dormir à la sieste.

L'enfant aura alors un lit à lui, avec ses draps qu'il gardera durant le temps de l'accueil de loisirs. Une étiquette avec son prénom indiquera son lit.

Les animateurs veilleront au bien-être et au confort des enfants (retirer les pulls, pantalons, donner le doudou, aider à l'endormissement des enfants à l'aide de musiques douces, d'histoires...)

Le dortoir est un espace de vie à part entière et très important pour ces jeunes enfants. Des décorations, des dessins et productions relatives à ce temps meubleront donc la pièce afin de créer un espace, un cadre rassurant et sécurisant qui facilite l'endormissement.

Dans un souci du rythme de l'enfant, un départ échelonné du dortoir sera mis en place. Des activités dirigées ou en autonomie seront proposées aux enfants dès leur réveil. **Les animateurs ne réveilleront pas les enfants pour faire les activités mais les laisseront dormir.** A la fin de la sieste, à 15H30, les animateurs réveilleront en douceur les enfants qui dorment encore, en entrouvrant la porte ou un rideau, en mettant une musique douce... afin que chaque enfant soit prêt pour le goûter.

- **Temps calme**

Le temps calme est une coupure dans la journée qui permet aux enfants de se détendre et pendant lequel ils peuvent, selon leurs besoins et leurs envies, se reposer, lire, écrire, discuter, faire des jeux calmes... avant de reprendre les activités.

C'est également le moment de la journée où les animateurs prennent une pause à tour de rôle. Pendant que certains sont en pause, les autres veillent à la sécurité et à ce que ce temps reste calme.

A 14H15, les enfants passent aux sanitaires avant de se regrouper par tranche d'âge pour les **activités de l'après-midi**.

- **Goûter** (de 16H00 à 16H30)

La Ville donne un goûter par enfant. L'enfant n'a le droit de consommer que le goûter fourni par la Ville. La Ville ne prévoit pas de goûter pour les animateurs. Toutefois, ils sont présents avec les enfants lors du goûter.

- **Départ échelonné des enfants** (de 16H30 à 17H00)

Cette demi-heure permet aux parents ayant plusieurs enfants dans les différents ALSH de la Ville d'avoir le temps de les rechercher. Durant ce temps, les animateurs proposeront des petits jeux aux enfants.

2.2 Les activités

Les activités sont proposées par groupe.

Les enfants pourront parfois choisir entre deux activités, d'autres fois faire une activité tous ensemble. Si un enfant ne désire faire aucune activité, il lui sera alors proposé de jouer en autonomie sous le regard bienveillant de l'animateur. En effet, l'enfant a la possibilité de faire ou non l'activité.

Les animateurs exposent oralement ce qu'ils vont faire et présenteront un modèle d'activité pour toutes les activités manuelles.

Par ailleurs, un planning à la journée imagé permet à l'enfant de savoir ce qu'il lui sera proposé dès son arrivée à 9H00.

2.3 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Dès le début de l'accueil, une charte de vie sera mise en place avec des exemples afin que les enfants sachent ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Ainsi les règles seront claires pour tous. Cette charte sera faite avec des dessins afin que les enfants puissent la comprendre et s'y référer avec ou sans adulte.

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable

Chaque animateur a le droit à une pause (20 min) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause. **Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.**

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants.**

2.4 Sécurité

Lors de la réunion d'installation, l'équipe pédagogique aura repéré lors de la visite du centre le plan d'évacuation, ainsi que les alarmes à incendie et les extincteurs. Le directeur donnera les consignes à tenir en cas d'évacuation incendie. Le Plan Particulier de Mise en

Sûreté, mis en place lors d'une alerte (accident majeur, catastrophe) sera également expliqué aux animateurs ; les tâches en cas d'alerte seront réparties entre les membres de l'équipe. Les **fiches procédures d'évacuation incendie et de PPMS** seront dans le classeur directeur, mis à disposition des animateurs.

ENCADREMENT

- Conditions d'animation : pour les accueils sans hébergement, l'âge minimum est de 18 ans et 17 ans si stagiaire.

Le taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants (moins de 6 ans)

Taux d'animateurs : - 50% BAFA

- entre 0% et 50% stagiaires selon la répartition de BAFA et de non qualifiés
- 20% non qualifiés

- Conditions de direction : pour les accueils de loisirs, l'âge minimum est de 21 ans.

DÉPLACEMENTS A PIED

Utiliser les trottoirs ou accotement réservés aux piétons et normalement praticables par eux.

Déplacement en cortège : à droite de la chaussée.

Déplacement en colonne un par un : à gauche de la chaussée face aux véhicules qu'ils peuvent voir venir. Cette règle s'applique sauf si elle compromet la sécurité des piétons (obstacles, travaux...).

Utiliser les passages pour piétons lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.

Un animateur doit se placer au début et un autre à la fin. Les autres doivent être répartis sur le cortège ou la colonne.

Si le groupe est important, il doit être scindé en sous-groupes de 20 mètres de long maximum, distants entre eux d'au moins 50 mètres.

Pour toute sortie, les animateurs rempliront une **fiche de sortie** stipulant le nombre d'enfants, les nom et prénom des enfants, l'heure de départ et d'arrivée et le lieu de la sortie. De plus, les animateurs veilleront à bien expliquer les règles de sécurité routière aux enfants, à prendre une trousse de secours, leur téléphone chargé avec le numéro de leurs collègues en cas de besoin. Les animateurs porteront un gilet jaune afin d'être repérables.

2.5 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...). Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire

L'accueil de loisirs Moulin répond à la réglementation DDCS.

Conformément au protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs de mineurs sans hébergement du 3 mai 2021 :

● **Les locaux et les lieux d'activités**

L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour les ACM, enregistrés à cet effet auprès des services compétents ou en plein air. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Néanmoins le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes, doit être limité (privilégier les enfants provenant des mêmes groupes pour les activités, et en particulier pour les repas).

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Elles doivent obligatoirement porter un masque, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la structure.

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation et d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.

● **Les recommandations sanitaires**

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué doit rester l'exception (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.).

Si elle est permise, on veillera à la réalisation d'une hygiène des mains et à une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Une aération permanente doit être envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

● **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une

serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres; -après être allé aux toilettes ;
- le soir avant le départ de l'accueil de mineurs.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

● **Les règles de distanciation** (pour les mineurs de moins de six ans)

La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

● **Le brassage**

La limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les moins de six ans).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ des mineurs dans l'accueil peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'enfants accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport, y compris celui des mineurs en situation de handicap.
- la circulation des mineurs dans les bâtiments : les déplacements doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle d'activité à chaque groupe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) et de prévoir, dans la mesure du possible, un sens de circulation unique.
- les temps libres sont organisés en plein air et par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ;
- la restauration scolaire ou au sein de l'accueil collectif doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des mineurs sont organisés en respectant la distance d'au moins deux mètres entre les groupes de mineurs, pour les mineurs de moins de six ans.

● **Le port du masque**

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants.

● **Les activités**

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas. Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles peuvent être organisées sans préjudice des éventuelles interdictions ou restrictions d'organisation en vigueur au niveau national ou départemental.

3.2 Besoins et rythmes des enfants de 3 à 6 ans

L'accueil de loisirs Moulin accueille des enfants âgés de trois à six ans. Ces jeunes enfants ont des besoins spécifiques liés à leur âge.

Ces jeunes enfants sont fortement attachés à la sphère familiale et connaissent peu d'adultes en dehors du cadre familial, de la crèche et de l'école. Ils ont besoin d'être rassurés, d'évoluer dans un climat de confiance et de sécurité. L'adulte peut leur faire peur. C'est pour cela que les animateurs se montreront prévenants et bienveillants, leur parleront avec un ton, une attitude et des mots appropriés afin de se faire comprendre et créer un climat de sécurité, de confiance.

Cet âge est un âge de découvertes : découverte de soi, de l'autre, du monde extérieur à la maison. Afin d'être encouragé dans son apprentissage de la vie en collectivité, dans son apprentissage de l'autonomie (manger seul, s'habiller seul...), l'enfant a besoin qu'on lui porte un regard bienveillant et d'être rassuré quant à ses capacités et potentiels. L'effet Pygmalion met en lumière qu'une personne, notamment un enfant, devient ce que les autres (adultes, ses pairs) pensent ou disent de lui. Les jeunes enfants sont sensibles au regard de l'autre et, comme tout être humain, se construisent dans le regard de l'autre.

Il est donc important d'être bienveillant envers eux, de les encourager afin qu'ils aient confiance en eux, s'épanouissent et se construisent en tant qu'être humain. L'animateur veillera donc tout au long, dans les activités et lors des temps de vie quotidienne à encourager l'enfant, à le solliciter en le valorisant.

L'animateur aura toujours en tête que ces jeunes enfants sont des êtres en devenir, en construction. Ce qu'ils ne savent pas faire aujourd'hui, ils l'apprendront demain. Ils se doivent donc d'être bienveillants et de ne pas freiner l'enfant dans son apprentissage qui peut être hésitant voire trébuchant. Les animateurs veilleront à ne pas comparer les enfants entre eux, ni à les juger par rapport à des critères de ce qu'ils devraient savoir faire à leur âge car chaque enfant est différent et évolue à son rythme. Les animateurs feront donc preuve d'une grande compréhension dans l'accompagnement de ces jeunes enfants dans les activités et lors des temps de vie quotidienne.

Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres ou calmes, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins.

Ces jeunes enfants sont également à « un âge du non » où ils apprennent à s'affirmer, à se détacher de leurs parents et des adultes qui les entourent par la contestation. Ainsi, les enfants peuvent tester les limites en ne respectant pas les règles. L'animateur se doit donc

d'expliquer aux enfants avec des mots simples et fermes les règles qui ont été élaborées avec lui (charte de vie).

L'ALSH Moulin adapte ses journées en fonction du rythme des enfants en proposant des activités adaptées à leur temps de concentration, à leurs besoins physiques, cognitifs et moteurs.

Après le repas, les enfants qui le souhaitent iront au dortoir pour faire la sieste. Le temps de la sieste est adapté à chacun. Diverses activités seront proposées aux enfants dès leur réveil. Un animateur restera au dortoir avec les enfants encore endormis.

Cet âge est également un âge où la propreté n'est pas encore totalement acquise pour certains enfants. Des passages collectifs aux toilettes seront régulièrement proposés à différents moments de la journée (avant les activités, après celles-ci, avant et après le repas, avant et après la sieste...). Des passages individuels aux toilettes peuvent également être sollicités par l'enfant ou proposés par l'animateur. Un sac de change complet sera demandé pour les enfants les plus jeunes, afin d'avoir des habits de rechange en cas d'accident. En effet, il est possible que l'enfant « s'oublie » quand il joue et qu'il est très occupé par une activité ou lors de la sieste. Dans ce cas, l'animateur changera l'enfant dans le respect de sa personne en le rassurant, et lui mettra en priorité les habits de son change.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

L'équipe pédagogique veillera à accueillir chaque enfant dans la bienveillance et dans la bientraitance. En effet, l'équipe pédagogique se doit de promouvoir le bien-être de l'enfant en répondant à ses besoins de la manière la plus personnalisée possible. L'équipe pédagogique accorde une importance particulière à l'accompagnement des jeunes enfants dans la bienveillance, dans le respect de sa personne.

Les jeunes enfants sont un public vulnérable et dépendant ; de ce fait, l'équipe pédagogique fera en sorte d'accueillir chaque enfant avec bienveillance, de l'aider à s'épanouir, à grandir avec un regard positif. L'équipe valorisera l'enfant en mettant en valeur davantage le positif que le négatif. Le bien-être de l'enfant est la préoccupation majeure de toute l'équipe pédagogique.

3.4 Accueil d'un enfant porteur d'un handicap

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I.)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :
« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes

alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- **Une fleur chronologique.** Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.
- **Un tableau des humeurs.** Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.
- **Une charte de vie** également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.
- **Des affiches d'identification des locaux.** Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principaux fondamentaux sont :

-Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes.*

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de *respect de soi, des autres et de son environnement.*

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté, de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.*

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- Favoriser la *mixité sociale*

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

Chaque temps de vie lors d'un séjour -préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes- devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation des modes de communication et d'organisations différentes.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de ses repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène,...).

- *Enfance* :

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte, des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent à donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

4.1 Respecter l'individualité de l'enfant

Objectifs :

- Veiller à ce que chaque enfant trouve sa place, se sente à l'aise, en confiance dans cet accueil collectif
- Respecter le rythme, les envies et les besoins de chaque enfant

Moyens :

- Instaurer un climat de confiance en ayant un regard bienveillant et de protection envers les jeunes enfants
- Mettre en avant les créations des enfants
- Créer un support visible sur lequel l'enfant peut repérer le déroulement de sa journée (flèche de la journée type adaptée aux enfants)
- Créer un affichage des humeurs sur lequel l'enfant peut s'identifier et exprimer son humeur du moment
- Proposer diverses activités afin qu'il puisse choisir celle qu'il désire
- Organiser des moments d'échanges entre animateurs et enfants
- Respecter le rythme de chaque enfant lors des activités et des temps quotidiens (laisser le temps à l'enfant de finir son activité, de manger à son rythme, de se réveiller spontanément de la sieste...)
- Veiller à ce que les enfants aient des repères dans l'espace : portemanteau et lit nominatif
- Prendre en compte la parole de l'enfant (choix des activités...)

Éléments à évaluer :

- Création des habitudes, des automatismes avec les enfants concernant l'affichage des humeurs, l'utilisation de la frise chronologique, l'utilisation des boîtes à doudous, l'utilisation des portemanteaux
- Prise en compte du nombre de vêtements égarés
- Prise en compte des temps où un animateur se détache pour rester avec un enfant qui a besoin de plus de temps pour finir de manger, pour finir son activité...
- Prise en compte du retour oral et imagé (affichage des humeurs) des enfants

4.2 Favoriser l'imagination et la créativité de l'enfant

Objectifs :

- Créer un univers autour du thème, développer la trame à travers les décors, les personnages, les spectacles réalisés par les animateurs...
- Favoriser les activités faisant appel à la créativité de l'enfant en variant les pratiques et les supports

Moyens :

- Mettre en place un conte animé une fois par semaine interprété par les animateurs pour les enfants
- Proposer divers temps forts (accueils et goûters exceptionnels...) où les animateurs sont déguisés en personnages
- Afficher des décorations sur le thème « A la découverte de l'île Moulin »

- Sensibiliser au support livresque grâce aux temps de lecture. Encourager l'enfant à créer des histoires et à les raconter
- Proposer diverses pratiques artistiques (danse, musique, arts plastiques, de la scène, marionnettes...)
- Favoriser les activités manuelles à base de matériaux de récupération
- Afficher les créations des enfants
- Laisser la liberté de création afin que les enfants s'approprient les activités

Éléments à évaluer :

- Retour oral des enfants
- Propositions de diverses et multiples pratiques artistiques
- Prise en compte des créations artistiques des enfants
- Prise en compte du nombre d'enfants déguisés lors des temps spécifiques

4.3 Privilégier l'autonomie de l'enfant

Objectifs :

- Rendre l'enfant le plus autonome possible selon ses capacités dans les gestes de la vie quotidienne et lors des activités
- Mettre l'enfant au cœur de ses vacances

Moyens :

- Valoriser l'enfant afin qu'il prenne confiance en lui, en ses capacités (acquises ou en cours d'acquisition), l'aider à grandir en le laissant accomplir ce qu'il sait faire seul, le rassurer quant à ses futures capacités
- Responsabiliser l'enfant dans des actions quotidiennes (aide au rangement...)
- Permettre de choisir entre plusieurs activités, de s'exprimer sur ce qu'il désire faire
- Proposer des activités adaptées aux jeunes enfants pendant lesquelles ils peuvent expérimenter, réaliser seuls sous le regard bienveillant de l'animateur
- Laisser l'enfant accomplir seul les actes de la vie quotidienne et l'aider si besoin (manger seul, mettre son manteau...)
- Mettre en place des temps bilan pendant lesquels l'enfant peut s'exprimer sur sa journée et ce qu'il aimerait faire ou ne plus faire

Éléments à évaluer :

- Création de mécanismes, d'habitudes concernant le rangement avec les enfants, les gestes de la vie quotidienne
- Prise en compte de l'évolution des enfants dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne
- Prise en compte des retours des enfants sur le ressenti de leur journée.

4.4 Développer chez l'enfant des valeurs d'entraide, de solidarité et d'esprit d'équipe

Objectifs :

- Éveiller chez l'enfant des valeurs d'entraide, de cohésion de groupe, de solidarité et d'amitié envers ses pairs
- Instaurer des valeurs de respect de l'autre et de ses différences

Moyens :

- Impliquer les enfants dans la préparation et le rangement d'une activité
- Veiller à ce que chaque enfant soit inclus dans le groupe, dans les jeux et lors des temps de la vie quotidienne
- Créer une charte de vie par groupe et se référer à celle-ci
- Créer une dynamique de groupe à l'aide d'une mascotte créée avec les enfants

Éléments à évaluer :

- Vérification d'une baisse des règles enfreintes de la charte de vie
- Rassemblement autour de la mascotte
- Vérification que chaque enfant soit bien intégré au groupe

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème global

Le thème global de l'accueil est « A la découverte de l'île Moulin ».

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Suite à un problème technique avec son bateau, notre héros s'échoue sur notre ALSH, l'île Moulin, et décide partir à sa découverte. Chaque semaine, il va ainsi vivre de nouvelles aventures sur cette île mystérieuse :

- semaine 1 : découverte de la faune et la flore ;
- semaine 2 : rencontre avec les pirates ;
- semaine 3 : exploration du monde marin ;
- semaine 4 : fête chez les aborigènes.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Ce thème adapté aux jeunes enfants laisse une large place à l'imaginaire de par la découverte de l'île que vont faire les enfants en même temps que le personnage principal.

Dès les 1ers jours de l'accueil, les décorations seront faites et installées de façon à ce que les enfants soient immergés dans le thème.

Les expériences et rencontres de notre héros seront le fil conducteur de l'accueil. Chaque début de semaine, les animateurs réaliseront un petit spectacle mettant en scène les personnages principaux et racontant leur histoire.

Le thème et les sous-thèmes seront également le point central des diverses activités proposées par les animateurs.

Les intervenants et sorties (si celles-ci sont autorisées) seront également choisis, dans la mesure du possible, en fonction des sous-thèmes.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce projet pédagogique reflète donc la ligne de conduite de l'accueil de loisirs Moulin. L'équipe pédagogique est soucieuse d'accueillir chaque enfant dans le respect de sa personne, de son intégrité. L'équipe pédagogique souhaite également que l'accueil de loisirs soit un accueil de qualité, que les activités proposées aient du sens pour les enfants. Les activités proposées ne sont pas de simples activités occupationnelles, mais relèvent d'un choix réfléchi et cohérent pour le développement cognitif et physique de l'enfant.

Ce projet pédagogique sera évalué par le directeur et les animateurs de l'accueil de loisirs. Les parents peuvent également donner leurs remarques et avis sur celui-ci et l'accueil de loisirs au service Famille-Enfance-Écoles ou à l'équipe pédagogique pendant ou après le centre. Tout retour sera pris en compte afin d'améliorer l'accueil de ce jeune public. Cette évaluation permettra à l'équipe pédagogique de modifier certains points afin de répondre au mieux aux besoins et envies des enfants et aux attentes des parents.